



Règlement intérieur

Article 1 : Code de « bonne conduite »

Le but des rencontres de l'association Racing-WEST est amical. L'esprit de compétition ne doit pas venir compromettre la convivialité et la bonne ambiance.

Racing-WEST doit véhiculer une image positive et légale de l'automobile que se soit sur Internet ou lors des manifestations. Toute image ou comportement dégradant sur l'éthique morale sera sanctionné par une convocation du ou des membre(s) au conseil de discipline (Art 6 des statuts).

Le comportement des membres de l'association Racing-WEST doit être en accord avec la législation en vigueur.

Article 2 : Les « Missions »

- Gestion des « Produits dérivés » : Les objets portant la marque « Racing-WEST » : Sticker, Banderole, Drapeau, T-shirt....
Contenu de la mission :
 - Mise en place d'un cahier des charges, étude de faisabilité rentabilité
 - Contrôle des Bon à tirer
 - Gestion des stocks

- Organisation Manifestations : Sortie circuit, promenade, soirée à thèmes....
Contenu de la mission :
 - Préparation
 - Animation
 - Compte rendu

- Animation du Forum.
Contenu de la « Mission », il sera :
 - Modérateur de l'intégralité des forums
 - Initiateur de discussions
 - Force de motivation des membres des différentes régions.
 - Relais des autres responsables de « Mission » pour le forum

- Animation « Technique Auto ».
Contenu de la « Mission », il sera :
 - Force de conseils en préparation
 - Négocie et conseille sur les pièces et le choix des fournisseurs
 - Assiste les membres dans la mise en place de la préparation.
 - Peut être amené à gérer de l'outillage mis à disposition par l'association

Article 3 : Responsable de « Mission »

Le responsable de « Mission » ne peut en tirer de rémunération. Il peut demander un défraiement soumis à validation du conseil d'administration.

La « Mission » du responsable est le pilotage. Il peut (et doit) se faire assister par les membres.

Les responsables sont :

- Raphaël Collard pour la Mission de la gestion des « Produits dérivés »
- Le conseil d'administration par vote pour la Mission « Organisation Manifestation »
- Benjamin Saget pour la Mission « Animation du Forum »
- Benoit Maquaire pour la Mission « Animation Technique Auto »

Article 4 : Missions Spécifiques

Le président et le vice président sont en charge de la communication vis-à-vis des tiers de l'association Racing-west.

Le secrétaire est en charge de la création de la chartre graphique de l'association Racing-west, et en relation avec le responsable de la « Mission de la Gestion des Produits Dérivés ».

Le Président, Vice-président et Secrétaire ont les droits d'administrations du Forum et les transferts FTP vers le site www.racing-west.com.

Article 5 : Composition du bureau

Le Président : Richard PEAU

Le Vice-président : Pierre TRIBODET

Le Trésorier : David COLIN

Le Secrétaire : Romain VACHEROT

Article 6 : Les Cotisations

Pour les membres actifs s'élèvent à 15€ pour l'année 2005.

Pour les membres passifs s'élèvent à 5€ pour l'année 2005.

Pour les membres actifs arrivés après le 30/09/05 s'élèvent à 10€ pour l'année 2005.

Règlement Fait à : Saint Aignan de Grand Lieu

Le :

Le Président

Le Secrétaire